



FR

CONSEIL DE DIRECTION
107^{ème} session
Rome, 27-29 mai 2026

UNIDROIT 2026
C.D. (105) 16
Original: anglais
avril 2026

**Point n° 10 de l'ordre du jour: État de mise en œuvre et stratégie de promotion
des instruments d'UNIDROIT**

b) Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et Guide pour l'incorporation

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur la mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et de son Guide pour l'incorporation</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note i) de la finalisation et des projets de lancement du Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, ii) des progrès réalisés en 2025 dans l'exécution de la stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, et (iii) des activités de mise en œuvre proposées pour 2026</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2026-2028</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<u>UNIDROIT 2023 – C.D. (102) Misc. 2;</u> <u>UNIDROIT 2023 – C.D. (102) 5;</u> <u>UNIDROIT 2025 – C.D. (105) 7</u>

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet d'informer le Conseil de Direction concernant: i) la finalisation du Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage; ii) l'exécution de la stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage au cours des douze derniers mois; et iii) les activités de mise en œuvre proposées par le Secrétariat pour l'avenir concernant la Loi type.

II. HISTORIQUE

2. La Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage (LTA) comprend un ensemble de dispositions qui fournissent un cadre juridique complet destiné à faciliter l'affacturage et le financement des créances. La LTA a été adoptée par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 102^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2023) et initialement publiée en anglais et en français en septembre 2023. À la suite de la

décision prise par le Conseil de Direction lors de sa 103^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2024) de modifier la LTA afin de corriger des erreurs techniques dans les règles sur la transition, les versions officielles en anglais et en français de la LTA ont été republiées en août 2024 ¹.

3. Lors de l'adoption de la LTA à sa 102^{ème} session, le Conseil de Direction a également chargé le Secrétariat de concevoir et de mener une campagne de promotion et de mise en œuvre de la LTA ², sur la base de la stratégie de mise en œuvre en quatre volets présentée au Conseil: i) positionner la LTA comme un instrument essentiel facilitant le financement du commerce, l'accès au crédit et le développement économique; ii) faire connaître la LTA auprès des parties prenantes concernées; iii) soutenir la mise en œuvre de la LTA au niveau national; et iv) veiller à ce que la LTA soit largement accessible ³.

4. Lors de sa 102^{ème} session (Rome, mai 2023), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a également demandé au Groupe de travail d'entamer des travaux sur le Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage ⁴. Le Guide pour l'incorporation a été débattu au cours de trois sessions entre janvier 2024 et avril 2025 ⁵ et approuvé par le Conseil de Direction lors de sa 105^{ème} session (Rome, mai 2025).

III. FINALISATION ET LANCEMENT DU GUIDE POUR L'INCORPORATION

5. Le Guide pour l'incorporation a été élaboré par un Groupe de travail composé des mêmes experts et organisations intergouvernementales observatrices qui avaient élaboré la Loi type sur l'affacturage, sous la présidence du Professeur Henry Gabriel, membre *ad honorem* du Conseil de Direction d'UNIDROIT. L'objectif du Guide est d'aider les États à comprendre, mettre en œuvre et interpréter les dispositions de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage. Le Guide vise à expliquer l'objectif de la Loi type et le fonctionnement de ses dispositions, notamment les explications techniques détaillées lorsque la mise en œuvre de la Loi type en droit interne peut avoir une complexité majeure. Le Guide s'adresse principalement aux représentants de Gouvernements ou aux organes législatifs des États qui envisagent de mettre en œuvre la LTA.

6. Le Guide contient deux caractéristiques novatrices qui seront particulièrement utiles pour aider les États à la correcte mise en œuvre de la LTA:

- **objectifs de politique générale, principales caractéristiques et défis communs:** la Partie I de la LTA définit les cinq objectifs de politique générale de la LTA et présente sept caractéristiques clés qui permettent d'atteindre ces objectifs ⁶. L'identification des

¹ Les versions officielles de la Loi type sur l'affacturage sont disponibles sur une page dédiée du site Internet d'UNIDROIT: <https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage/loi-type-sur-laffacturage/>.

² Voir les Conclusions sommaires de la 102^{ème} session du Conseil de Direction, [UNIDROIT 2023 – C.D. \(102\) Misc. 2](#), paragraphe 6.

³ Voir le document C.D. (102) 5 de la 102^{ème} session "Adoption de projets d'instruments d'UNIDROIT b) Loi type sur l'affacturage", disponible à la page <https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2023/05/C.D.1025-Loi-type-sur-laffacturage.pdf>, paragraphes 27 – 28.

⁴ Voir les Conclusions sommaires de la 102^{ème} session du Conseil de Direction, [UNIDROIT 2023 – C.D. \(102\) Misc. 2](#), paragraphe 6.

⁵ La première session plénière du Groupe de travail s'est tenue sous la forme d'une réunion hybride du 8 au 10 avril 2024 au siège d'UNIDROIT à Rome et a réuni 36 participants. La deuxième session du Groupe de travail s'est déroulée en format hybride du 16 au 19 décembre 2024 au siège d'UNIDROIT et a réuni 34 participants. La troisième session du Groupe de travail s'est déroulée en format hybride du 9 au 11 avril 2025 à Pékin (Chine) avec le généreux soutien de la Commission d'arbitrage de Pékin et a réuni 34 participants.

⁶ Les cinq objectifs de politique générale de la LTA sont les suivants: i) la transparence, la prévisibilité et la certitude; ii) l'efficacité des transactions; iii) des règles équilibrées pour les parties; iv) la flexibilité nécessaire pour faciliter une variété d'accords de financement différents; et v) la facilitation des transactions transfrontalières et l'harmonisation internationale. Les sept principales caractéristiques de la LTA sont: i) l'application à la fois aux cessions en pleine propriété et aux cessions à titre de garantie; ii) la définition claire des créances; iii) des

objectifs de politique générale et des principales caractéristiques est conçue pour s'assurer que les États n'omettent pas par inadvertance des aspects spécifiques de la LTA qui compromettraient considérablement son efficacité à faciliter l'affacturage.

- **Supplément sur l'économie numérique:** le Guide pour l'incorporation comprend un "*Digital Economy Supplement*" qui fournit des informations actualisées sur la manière dont la LTA peut être mise en œuvre parallèlement aux développements technologiques récents, avec des orientations détaillées sur les actifs numériques, les monnaies virtuelles et les plateformes et échanges électroniques. L'inclusion du Supplément sur l'économie numérique dans une annexe séparée permettra une mise à jour selon besoin pour tenir compte des changements technologiques, sans réviser le Guide pour l'incorporation. Ce Supplément est annexé à la version numérique du Guide et est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT.

7. À la suite de l'approbation préliminaire du Guide pour l'incorporation par le Conseil de Direction lors de sa 105^{ème} session (Rome, mai 2025), le Secrétariat a continué, au cours des douze derniers mois, à travailler avec le Président du Groupe de travail et les experts à la relecture de l'instrument. La version anglaise est en cours de finalisation et sera publiée sur le site Internet d'UNIDROIT début juin 2026 ⁷, la version française devant être publiée plus tard dans l'année 2026.

8. Le Guide pour l'incorporation sera officiellement lancé par UNIDROIT en partenariat avec *Factors Chain International* (FCI), représentant mondial dans le domaine de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales à compte ouvert. Cette approche s'inscrit dans la continuité du lancement de la LTA, qui avait été lancée lors de l'Assemblée annuelle 2023 de la FCI à Marrakech, Maroc ⁸. Le Guide sera officiellement lancé le 8 juin 2026 lors de l'Assemblée annuelle de la FCI à Lisbonne, Portugal ⁹. L'Assemblée annuelle de la FCI est l'un des plus grands rassemblements mondiaux de la communauté de l'affacturage, attirant généralement plusieurs centaines de participants en présentiel et plus de 500 participants en ligne. Le Guide sera lancé le premier jour de l'Assemblée lors d'une session spéciale à laquelle participeront le Secrétaire Général d'UNIDROIT et M. Marek Dubovec de l'Institut de droit international et membre du Groupe de travail sur la LTA.

9. À la suite de sa publication et de son lancement, le Guide pour l'incorporation sera intégré aux activités de mise en œuvre déjà en cours concernant la Loi type sur l'affacturage (comme indiqué ci-dessous).

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA LOI TYPE SUR L'AFFACTURAGE

10. Depuis la 105^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat a mené les activités détaillées ci-dessous, dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la LTA en quatre volets. En résumé, au cours des douze derniers mois, la Loi type a été i) présentée lors de onze événements dans huit États, (i) utilisée pour soutenir des projets de réforme du droit interne dans huit pays (Afrique du

exigences juridiques simples pour la cession ou l'octroi de sûretés sur des créances; iv) l'efficacité des cessions de créances nonobstant les accords entre le débiteur et le cédant limitant ces cessions; v) l'inscription d'un avis afin d'assurer l'opposabilité et la priorité d'une cession; vi) des règles efficaces d'exécution et de recouvrement; et vii) des règles de conflit de lois fondées sur la localisation du débiteur pour l'opposabilité et la priorité.

⁷ Voir: <https://www.unidroit.org/fr/travaux-en-cours/loi-type-sur-laffacturage-guide-pour-lincorporation/>

⁸ Voir: <https://www.unidroit.org/fr/lancement-de-la-loi-type-dunidroit-sur-laffacturage/>.

⁹ Voir: https://fci.nl/en/event/58th-annual-meeting-lisbon?language_content_entity=en (en anglais seulement).

Sud, Azerbaïdjan, Géorgie, Jordanie, Malaisie, Ouzbékistan, Türkiye et Ukraine) et iii) traduite dans une langue supplémentaire ¹⁰.

A. Sensibiliser les instances compétentes à la LTA

11. Depuis la 105^{ème} session du Conseil de Direction, la LTA a été promue lors des huit événements externes suivants:

- le 24 juin 2025, la LTA a été présentée à 26 responsables africains issus de quinze États au siège d'UNIDROIT à Rome, dans le cadre du Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD). L'exposé technique a été présenté par M. Marek Dubovec (Institut de droit international), accompagné des commentaires du Secrétariat formulés par M. William Brydie-Watson ¹¹;
- le 7 août 2025, UNIDROIT a participé à distance à un Atelier de l'APEC intitulé "*Intellectual Property Finance: Barriers and Breakthroughs*" à Incheon, République de Corée, organisé par l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et co-animé par le Groupe d'experts de l'APEC sur les droits de propriété intellectuelle (IPEG) et le Conseil consultatif des entreprises de l'APEC (ABAC), en collaboration avec le Forum financier Asie-Pacifique (APFF). Au cours de cet événement, M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire senior d'UNIDROIT a présenté la LTA comme un instrument fournissant un cadre juridique international facilitant le financement des créances découlant de la cession ou de la concession de licences de propriété intellectuelle ¹²;
- le 18 septembre 2026, la LTA a été présentée à plus de 100 participants issus de 18 pays lors de l'Université d'été 2025 du Centre de droit transnational asiatique d'UNIDROIT à Wuhan, Chine, par la Professeure Megumi Hara (Université Chuo et membre du Groupe de travail sur la LTA) ¹³;
- le 24 septembre 2026, la LTA a été présentée à 20 représentants gouvernementaux de neuf pays de la région des Balkans, du Partenariat oriental, de l'Asie centrale et du Caucase (BEPAC) dans le cadre de l'édition BEPCAC du PIDD. La présentation a été assurée par la Professeure Megumi Hara (Université Chuo et membre du Groupe de travail sur la LTA), avec des commentaires du Secrétariat par M. William Brydie-Watson ¹⁴;
- le 24 octobre 2025, UNIDROIT a participé à distance à une conférence internationale intitulée "*Unlocking Trade Finance: Factoring & Supply Chain Solutions for Central Asia*" à Tachkent, Ouzbékistan. Organisé par la BERD, le Programme de facilitation des échanges de la BERD et la FCI, cet événement a réuni des banques, des régulateurs, des décideurs politiques, des entreprises, des PME et des experts du secteur afin d'examiner les tendances macroéconomiques, les évolutions réglementaires et les nouvelles opportunités de marché pour le financement de la chaîne d'approvisionnement. M. William Brydie-Watson a présenté les principales caractéristiques de la LTA lors d'une

¹⁰ L'Annexe contient un bref résumé de toutes les activités de mise en œuvre de la LTA depuis l'adoption de l'instrument en mai 2023.

¹¹ Voir: <https://www.unidroit.org/ipld/ipld-2025-africaplus/> (en anglais).

¹² Voir: <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-presente-la-loi-type-sur-laffacturation-lors-dun-evenement-technique-de-lapec/>.

¹³ <https://www.unidroit.org/fr/2025-unidroit-atlc-summer-school-opens-in-wuhan/>.

¹⁴ Voir: <https://www.unidroit.org/ipld/ipld-2025-africaplus/> (en anglais).

table ronde d'experts sur le thème "Enabling the Implementation of Factoring Laws and Regulations"¹⁵;

- le 6 novembre 2025, la LTA a été présentée lors du Forum sur l'avenir de la propriété intellectuelle organisé par le Conseil international pour la commercialisation de la propriété intellectuelle (IIPCC) à Shanghai, République populaire de Chine. M. Brydie-Watson a expliqué comment la LTA offre un cadre juridique permettant aux PME de céder des créances issues de la cession ou de la concession de licences de propriété intellectuelle¹⁶;
- le 27 novembre 2025, la LTA a été examinée lors de la huitième Conférence sur la coordination internationale de la réforme des opérations garanties à Hong Kong, Chine. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT Ignacio Tirado a fait le point sur la mise en œuvre de la LTA lors de son intervention d'ouverture consacrée à l'examen des travaux récents d'UNIDROIT dans le domaine de l'accès au crédit. La LTA a été évoquée à plusieurs reprises tout au long de la conférence, notamment par des participants de la Banque mondiale, de la BERD et de l'ILI¹⁷;
- le 10 février 2026, la LTA a été présentée lors de la série de webinaires de l'Académie de la BERD - FCI, soutenue par le Programme de facilitation des échanges de la BERD. Lors d'un webinaire intitulé "Structuring Factoring Deals: Legal, Regulatory and Compliance Considerations", M. Brydie-Watson a présenté la LTA comme l'instrument de référence international dans ce domaine et a expliqué comment la LTA pouvait être coordonnée avec les réformes réglementaires afin de créer un environnement propice à l'affacturage et au financement du commerce;
- le 9 mars 2026, la LTA a été présentée à la section néo-zélandaise de l'Association des services bancaires et juridiques financiers d'Australie et de Nouvelle-Zélande (BFSLA) à Auckland, Nouvelle-Zélande. M. Brydie-Watson a présenté les sept caractéristiques clés de la LTA, et les participants ont discuté de la manière dont celles-ci se comparaient à la loi néo-zélandaise sur les sûretés mobilières (*Personal Property Security Act*). De même, le 18 mars 2026, la LTA a été présentée à la section australienne de la BFSLA à Sydney, Australie. Des représentants des plus grands cabinets d'avocats et institutions financières d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont assisté à ces deux événements; et
- le 7 avril 2026, la LTA a été présentée lors d'une conférence en ligne de la FCI sur le thème "Supply Chain Finance and Factoring in Saudi Arabia: Driving Regional Growth". Au cours d'une table ronde sur les cadres réglementaires et juridiques du financement des créances, animée par l'Institut de droit international, M. William Brydie-Watson a évoqué l'élaboration de la LTA et ses principales caractéristiques.

B. Soutenir la mise en œuvre nationale de la LTA

12. Ces dernières années, la Banque asiatique de développement (BAD), la BERD, l'ILI et le Groupe de la Banque mondiale (WBG) ont participé à des réformes du financement des opérations garanties et des créances dans les pays en développement et les marchés émergents. Étant donné qu'UNIDROIT a une capacité limitée à entreprendre directement des programmes d'assistance technique, l'Institut travaille directement avec ces organisations partenaires pour s'assurer que la

¹⁵ Voir: <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-sassocie-a-la-berd-et-au-fci-pour-promouvoir-la-loi-type-dunidroit-sur-laffacturage-en-asie-centrale/>.

¹⁶ Voir: <https://www.unidroit.org/fr/les-avantages-de-la-loi-type-dunidroit-sur-laffacturage-pour-faciliter-le-financement-de-la-propriete-intellectuelle-presentes-a-shanghai/>.

¹⁷ Voir: <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-participe-a-la-huitieme-conference-sur-la-coordination-internationale-de-la-reforme-des-operations-garanties/>.

LTA constitue la base des futurs projets de réforme du droit de financement des créances et de l'affacturage à travers le monde.

13. Des organisations partenaires d'UNIDROIT ont indiqué qu'au cours des douze derniers mois la LTA a été utilisée pour soutenir des projets de réforme du droit national dans huit pays, avec de nouvelles lois passées dans deux États.

14. États ayant entrepris des réformes juridiques influencées par la LTA:

- **Ouzbékistan** (BERD, Banque mondiale et ILI): le Code civil a été modifié en 2025 afin d'aligner la législation sur la LTA, notamment en ce qui concerne les exigences en matière d'inscription pour tous les types de cessions de créances (notamment les cessions à titre définitif et les cessions à titre de garantie), la nullité totale d'une clause anti-cession, et l'élargissement des types de 'créances cessibles' pour inclure celles découlant de la cession de droits de propriété intellectuelle ¹⁸.
- **Ukraine** (BERD et ILI): une nouvelle loi sur l'affacturage a été promulguée en juin 2025. Cette loi s'inspire de la LTA, comme l'indique le document conceptuel publié par la Banque nationale d'Ukraine. Bien qu'alignée sur la LTA, elle comporte quelques divergences importantes, telles que son application limitée aux cessions absolues de créances.

15. États engagés dans des processus de réforme législative liés à la LTA:

- **Afrique du Sud** (Banque mondiale): l'affacturage est actuellement régi par le droit général des contrats et des cessions. Des discussions préliminaires ont été engagées en vue de moderniser le cadre juridique afin de l'aligner sur la LTA.
- **Azerbaïdjan** (Banque mondiale): des modifications du Code civil visant à faciliter l'affacturage sont en cours d'élaboration par la Banque centrale. Ces modifications s'appuient sur la LTA. Le processus de réforme est en cours, et une coordination interministérielle est attendue prochainement.
- **Géorgie** (Banque mondiale, BERD et ILI): un projet de loi a été élaboré et discuté avec les autorités locales, avec le soutien de la BERD, de la Banque mondiale et de la SFI. Il s'aligne globalement sur la LTA, mais comporte quelques écarts notables, tels que l'inscription des cessions facture par facture. Les discussions se poursuivent.
- **Jordanie** (BERD et ILI): un projet de loi a été élaboré et discuté avec les autorités locales entre 2022 et 2024. La LTA sert de référence pour la réforme et les discussions se poursuivent.
- **Malaisie** (SFI): en 2024, la Malaisie a informé UNIDROIT qu'elle s'employait à finaliser une réforme globale des opérations garanties, comprenant des modifications des lois nationales sur le financement des créances. Des responsables du Gouvernement malaisien avaient précédemment informé UNIDROIT qu'ils examinaient le projet de loi afin de déterminer s'il pouvait être affiné avant son adoption, afin d'aligner davantage la législation sur la LTA. Les discussions sont en cours.
- **Türkiye**: l'Association turque des institutions financières (FKB) est en consultation avec le Gouvernement turc concernant les réformes proposées de la législation nationale afin

¹⁸ La BERD a indiqué que la réforme juridique a joué un rôle de catalyseur majeur dans la croissance du marché: le volume des opérations d'affacturage en Ouzbékistan a été multiplié par dix (passant d'environ 60 millions de dollars US en 2022 à 600 millions de dollars US en 2025), une évolution largement due à l'anticipation de la réforme ainsi qu'à l'initiative proactive des autorités réglementaires et du secteur privé.

de l'aligner davantage sur la LTA. Les consultations se poursuivront en 2026, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de loi.

C. Veiller à ce que la LTA soit largement diffusée

16. **Versions linguistiques:** UNIDROIT a achevé une traduction supplémentaire (en espagnol) et travaille avec des experts et des organisations partenaires pour la traduction de la LTA dans trois autres langues:

- **version arabe:** UNIDROIT travaille avec la SFI et plusieurs experts internationaux pour préparer une version en arabe de la LTA. La SFI a fait appel à un consultant expert pour préparer une première ébauche en 2024 qui est toujours à l'étude, en particulier pour s'assurer qu'elle est conforme à la terminologie utilisée dans le texte arabe de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières;
- **version japonaise:** la Professeure Megumi Hara (Université Chuo, Tokyo), membre du Groupe de travail sur la LTA, a accepté de préparer une version japonaise de la LTA. Une consultation des parties prenantes sur le projet aura lieu à Tokyo en 2026. La version japonaise devrait être publiée en 2027;
- **version espagnole:** le Professeur Alejandro Garro (Faculté de droit Columbia), membre du Groupe de travail sur la LTA, a préparé une version espagnole de la LTA. Le projet a été préparé en 2024, en consultation avec un certain nombre d'experts¹⁹. Il a ensuite été distribué aux huit États membres hispanophones d'UNIDROIT, aux quatre membres hispanophones du Conseil de Direction, ainsi qu'à 30 Correspondants d'UNIDROIT et à huit universités dans quatorze pays hispanophones. Tout au long de l'année 2025, des relectures et des révisions supplémentaires ont été effectuées par le Professeur Garro et le Secrétariat, la publication de la traduction est prévue sur le site Internet d'UNIDROIT en avril 2026;
- **version turque:** l'Association turque des institutions financières (FKB) a demandé à Mme Deniz Güngör (Directrice associée du cabinet d'avocats Güngör) de préparer une version turque de la LTA. À la suite de la consultation des parties prenantes à Istanbul en novembre 2024, dix experts ont formulé des commentaires sur le projet de traduction²⁰. Le travail est en cours de révision finale et devrait être publié en 2026.

V. ACTIVITÉS FUTURES

17. Parallèlement à l'élaboration du Guide pour l'incorporation de la LTA, UNIDROIT poursuivra la réalisation de sa stratégie de mise en œuvre en quatre volets de la LTA en 2026 et 2027. Les activités spécifiques proposées comprennent:

- finalisation et publication des versions arabe et turque; préparation des versions de la LTA en japonais et en russe.

¹⁹ Mme Elsa R. Ayala (Secrétariat à l'économie, Mexique), Professeure María del Pilar Bonilla (Université Francisco Marroquí, Guatemala), Professeurs Jorge Feliú Rey et Teresa Rodríguez de las Heras Ballell (Université Carlos III de Madrid, Espagne), Professeur David Morán Bovio et Professeur Rocío Pérez Vargas (Université de Cadix, Espagne), Professeur Roberto Muguillo (Université nationale de Buenos Aires, Argentine), Professeure Diana Talero (*Instituto Iberoamericano de Derecho Concursal*, Colombie) et M. John Wilson (Société financière internationale) ont examiné la première ébauche de version espagnole et ont formulé des observations.

²⁰ Le Professeur Ergun Özsunay, le Professeur Orkun Akseli, le Professeur Faruk Kerem Giray, le Professeur Yusuf Çalıřkan, M. Şahin Kara, M. Filiz Ünal, M. A. Betül Kurtulus, M. Ümit Hergüner, M. Zeynep Ülkü Kahveci et M. Can Özyurt ont examiné le projet de version turque et ont formulé des observations.

- Poursuite de la collaboration avec les parties prenantes régionales pour promouvoir la mise en œuvre de la LTA en Afrique.
- Coopération avec *Factors Chain International* (FCI) pour utiliser la LTA afin d'actualiser l'étude juridique de la FCI sur les cadres juridiques de l'affacturage dans 91 pays et d'envisager l'élaboration d'un éventuel guide du praticien sur la LTA (qui serait élaboré, adopté et publié par le secteur privé, avec la contribution et le soutien d'UNIDROIT).
- Poursuite de la coopération avec les organisations partenaires pour soutenir la mise en œuvre de la LTA dans divers États.

VI. ACTION DEMANDÉE

18. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note i) de la finalisation et des projets de lancement du Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, ii) des progrès réalisés en 2025 dans l'exécution de la Stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, et iii) des activités de mise en œuvre proposées pour 2026.*

ANNEXE

LOI TYPE D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE - ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE PASSÉES

1. Lors de l'adoption de la LTA à sa 102^{ème} session, le Conseil de Direction a également chargé le Secrétariat de concevoir et de réaliser une campagne de promotion et de mise en œuvre de la LTA ¹ sur la stratégie de mise en œuvre en quatre volets présentée au Conseil ²:

- **positionner la LTA en tant qu'instrument essentiel qui facilite le financement du commerce, l'accès au crédit et le développement économique.** UNIDROIT travaille avec des organisations partenaires pour promouvoir la LTA en tant qu'instrument qui atteint des objectifs politiques, économiques et sociaux généraux, plutôt que comme un instrument technique restreint;
- **faire connaître la LTA dans les forums pertinents.** UNIDROIT travaille avec des organisations partenaires pour s'assurer que la LTA est présentée lors d'événements pertinents, y compris des forums d'intervenants privés, de Gouvernements et d'ONG;
- **soutenir la mise en œuvre nationale de la LTA:** UNIDROIT travaille avec des organisations partenaires qui mettent en œuvre des programmes d'assistance technique pour aider les États à améliorer leurs cadres juridiques nationaux en matière d'affacturage, de financement des créances et de financement du commerce;
- **veiller à ce que la LTA soit largement diffusée:** UNIDROIT s'efforce de faire en sorte que la LTA soit accessible au public le plus large possible en: i) diffusant des copies imprimées et électroniques de l'instrument aux parties prenantes; ii) facilitant la préparation d'autres versions linguistiques de la LTA; et iii) tenant à jour une page Internet sur la LTA sur le site Internet d'UNIDROIT en tant que dépôt central d'informations.

2. Depuis l'adoption et la publication de l'instrument, le Secrétariat a entrepris diverses activités pour réaliser la stratégie de mise en œuvre de la LTA en quatre volets. En résumé, depuis son adoption et sa publication, la LTA a été: i) reconnue dans trois lignes directrices majeures publiées par des organisations partenaires; ii) présentée lors de douze événements dans huit États différents (Autriche, États-Unis d'Amérique, Japon, Jordanie, Maroc, Macédoine du Nord, Royaume-Uni et Türkiye); iii) utilisée pour soutenir d'éventuelles réformes juridiques nationales dans trois États; iv) traduite dans deux langues supplémentaires; et v) largement diffusée auprès des parties prenantes concernées.

¹ Voir les conclusions sommaires de la 102^{ème} session du Conseil de Direction, UNIDROIT 2023 – C.D. (102) Misc. 2, disponible <https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2023/06/C.D.-102-Misc.-2-Conclusions-sommaires.pdf>, paragraphe 6.

² Voir le document de la 102^{ème} session du Conseil de Direction, UNIDROIT 2023 – C.D. (102) 5 "Adoption de projets d'instruments d'UNIDROIT – Loi type sur l'affacturage", disponible <https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2023/05/C.D.1025-Loi-type-sur-laffacturage.pdf>, paragraphes 27 et 28.

A. Positionner la LTA en tant qu'instrument essentiel qui facilite le financement du commerce, l'accès au crédit et le développement économique

3. Grâce à la coopération et à la coordination avec les parties prenantes et les organisations partenaires, l'importance de la LTA a été reconnue dans trois publications majeures. La LTA a été reconnue comme: i) l'un des trois piliers clés de la "Feuille de route pour l'inclusion financière dans le commerce" (publiée par *Financial Inclusion in Trade Roadmap* (FIT), avril 2023) par le World Trade Board ³; ii) la nouvelle norme internationale pour le financement des créances soutenant le financement des MPME dans le *New Finance Support Report* (mai 2023) publiée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ⁴, et le cadre international des meilleures pratiques de droit privé pour l'affacturage dans le *Factoring Regulation Knowledge Guide* (octobre 2023) publié par la Société financière internationale (SFI) ⁵.

B. Faire connaître la LTA dans les forums pertinents

2022

4. UNIDROIT a présenté lors d'un atelier de l'APEC sur les opérations garanties comment la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage pourrait aider les États de la région Asie-Pacifique à mettre en œuvre des réformes juridiques afin d'améliorer l'accès au crédit (Tokyo, mai 2022) ⁶.

2023

5. UNIDROIT a fait une présentation à distance sur la LTA lors du neuvième Sommet européen sur l'affacturage (Vienne, mars 2023).

6. La BERD a présenté la LTA lors de la 23^{ème} Convention internationale sur le financement des créances (Londres, mai 2023).

³ Lancée en avril 2023, la "Feuille de route pour l'inclusion financière dans le commerce" (*Financial Inclusion in Trade Roadmap* (FIT)) est un cadre conçu pour accroître la participation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au commerce international. Le *World Trade Board* a été créé en 2016 dans le but d'améliorer les niveaux de vie en reliant le commerce, la finance et la technologie. La FIT a été développée dans le cadre d'un projet de collaboration entre le *World Trade Board*, la Chambre de commerce internationale, la Société financière internationale (SFI), l'Association des banquiers pour le financement et le commerce (BAFT), l'*International Trade and Forfeiting Association* (ITFA) et la FCI. La FIT est disponible [ici](#) (en anglais).

⁴ Publiée en mai 2023, la LTA a été reconnue dans le Rapport de la BERD *New Finance Support*, qui propose une stratégie visant à résoudre les problèmes de liquidité et de fonds de roulement qui affectent actuellement les MPME dans la zone d'opération de la BERD. Dans le cadre de cette stratégie, le Rapport reconnaît la LTA comme une nouvelle norme juridique internationale en matière de financement des créances susceptible de faciliter l'accès au crédit pour les MPME dans les pays qui mettent en œuvre la Loi type. Le Rapport *New Finance Support* est disponible [ici](#) (en anglais).

⁵ Publiée en octobre 2023, la LTA joue un rôle central dans le *Knowledge Guide on Factoring Regulation and Supervision* (Guide de connaissances sur la réglementation et la supervision de l'affacturage) de la Société financière internationale (SFI). Ce guide souligne l'importance pour les pays de mettre en œuvre une loi sur l'affacturage comprenant à la fois des éléments réglementaires et des règles de droit privé fondées sur la LTA. La LTA est présentée comme le cadre international des meilleures pratiques de droit privé pour l'affacturage dans la première partie du guide, et l'Annexe I fournit une structure modèle de loi sur l'affacturage, qui intègre des règles réglementaires aux côtés des règles de droit privé contenues dans la LTA. Le guide de la SFI est disponible [ici](#) (en anglais).

⁶ <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-participe-a-un-atelier-de-lapec-sur-les-operations-garanties-et-la-resolution-des-litiges-au-japon/>.

7. UNIDROIT a présenté les textes officiels en anglais et en français de la LTA lors de la Conférence annuelle de la FCI (Marrakech, octobre 2023) ⁷.

8. UNIDROIT a fait une présentation lors d'un atelier de la BERD sur la manière dont la LTA pourrait soutenir la facilitation du crédit pour les PME et le financement du commerce en Afrique du Nord (Marrakech, octobre 2023) ⁸.

2024

9. UNIDROIT a expliqué, lors d'une conférence de l'APEC, la manière dont la LTA pourrait être mise en œuvre parallèlement à d'autres instruments internationaux lors d'une table ronde de la sixième Conférence sur la coordination internationale des réformes des opérations garanties au siège de la SFI aux États-Unis d'Amérique (Washington D.C., janvier 2024) ⁹.

10. UNIDROIT a participé à distance à un atelier de la Banque centrale de Jordanie intitulé "*Legal Perspectives in Factoring and Supply Chain Finance*", organisé par l'équipe de transition juridique et le programme de facilitation des échanges de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), en collaboration avec la FCI et avec le soutien de l'Agence allemande de développement. UNIDROIT a présenté un aperçu de la LTA et des principales dispositions que la Jordanie pourrait envisager de mettre en œuvre dans le cadre de son processus de réforme législative en cours (Amman, janvier 2024) ¹⁰.

11. UNIDROIT a expliqué comment la LTA pourrait soutenir les réformes régionales de l'accès au crédit au Moyen-Orient lors de la septième Conférence sur la coordination internationale des réformes des opérations garanties à Istanbul, Türkiye. (novembre 2024) ¹¹.

12. UNIDROIT s'est associé à l'Association turque des institutions financières (FKB) et à l'Institut de droit international (ILI) pour organiser une consultation des parties prenantes de la LTA à Istanbul, Türkiye. L'événement a réuni 50 participants, dont des sociétés de financement, des professionnels du droit, des responsables gouvernementaux et des universitaires, et a été l'occasion d'informer les parties prenantes sur la LTA et de discuter de la version en turc (Istanbul, novembre 2024) ¹².

2025 (avant la 105^{ème} session du Conseil de Direction)

13. UNIDROIT a fait une présentation sur la relation entre la LTA et la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières lors d'un colloque de la CNUDCI intitulé "*Navigating the New Era of Digital Finance*" au Siège des Nations Unies (New York, février 2025) ¹³.

14. UNIDROIT a participé à une conférence internationale sur l'affacturage et le financement de la chaîne d'approvisionnement dans les Balkans occidentaux, organisée par la BERD, le Programme de facilitation des échanges de la BERD et la FCI. Au cours de cette conférence, qui a réuni plus de 80

⁷ <https://www.unidroit.org/fr/lancement-de-la-loi-type-dunidroit-sur-laffacturage/>.

⁸ <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-promeut-la-loi-type-sur-laffacturage-a-la-conference-de-la-berd-sur-le-financement-de-la-chaine-dapprovisionnement-en-afrique-du-nord/>.

⁹ <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-participe-a-la-sixieme-conference-de-coordination-sur-les-operations-garanties-a-washington-dc/>.

¹⁰ <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-apporte-son-assistance-a-la-jordanie-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-type-sur-laffacturage/>.

¹¹ <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-co-organise-la-septieme-conference-internationale-sur-la-coordination-de-la-reforme-des-operations-garanties/>.

¹² <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-participe-a-une-consultation-sur-la-loi-type-sur-laffacturage-pour-les-acteurs-turques/>.

¹³ <https://www.unidroit.org/fr/unidroit-participe-au-colloque-de-la-cnudci-sur-les-operations-garanties-a-new-york/>.

participants venus de Bulgarie, de Grèce, du Kosovo, de Macédoine du Nord, du Monténégro et de Serbie, M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire senior, a fait une présentation en ligne intitulée *“The role of the UNIDROIT Model Law on Factoring in facilitating factoring reform in the Western Balkans”* (Skopje, avril 2025).

15. UNIDROIT a présenté la LTA comme un instrument facilitant le commerce mondial en aidant les entreprises à obtenir des financements sûrs, sécurisés et peu coûteux lors d’une conférence de la Chambre de commerce internationale sur le thème *“Optimising Supply Chain Finance”* (Londres, mai 2025).

C. Soutenir la mise en œuvre nationale de la LTA

16. Ces dernières années, la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l’Institut de droit international (ILI) et le Groupe de la Banque mondiale (GBM) se sont engagés dans des réformes des opérations garanties et du financement des créances dans les pays en développement et les marchés émergents. Comme UNIDROIT dispose d’une capacité limitée pour mener directement des programmes d’assistance technique, l’Institut a travaillé en étroite collaboration avec ces organisations partenaires afin de garantir que la LTA constitue la base des futurs projets de réforme du droit du financement des créances et de l’affacturation à travers le monde.

17. Les organisations partenaires d’UNIDROIT ont indiqué que la LTA a été utilisée pour soutenir des projets de réforme du droit interne dans les États suivants:

- **Émirats arabes unis** (Banque mondiale et ILI): les Émirats arabes unis ont adopté une nouvelle loi sur l’affacturation en 2021, qui est entrée en vigueur en 2022. La loi est basée sur la LTA (qui était encore à l’état de projet lorsque la loi des Émirats arabes unis a été adoptée). ILI a indiqué qu’en 2024, il avait reçu des commentaires selon lesquels la nouvelle loi avait déjà entraîné une augmentation significative des volumes d’affacturation.
- **Macédoine du Nord** (BERD): en 2023, la Macédoine du Nord a adopté des modifications à la loi sur les sociétés financières. Entre autres aspects, conformément à la LTA et à son Guide pour l’incorporation, ces modifications fournissent une définition des différents types d’affacturation, notamment l’affacturation avec recours, sans recours et inversé, et autorisent explicitement la signature électronique des contrats d’affacturation.
- **Vietnam** (Banque mondiale): le Vietnam a adopté une nouvelle loi sur les établissements de crédit en 2024, qui inclut une nouvelle définition de l’affacturation, a supprimé les restrictions sur l’affacturation sans recours et a autorisé les établissements de crédit non bancaires à pratiquer l’affacturation.

D. Veiller à ce que la LTA soit largement diffusée

18. **Versions linguistiques:** outre ses deux langues officielles (l’anglais et le français), le Secrétariat a autorisé des traductions dans plusieurs langues, dont l’une a été achevée:

- **Versión chinoise:** en novembre 2023, la traduction chinoise de la LTA a été publiée. La traduction a été préparée sous la direction de la Professeure Meiling Huang de l’Université d’économie et de droit de Zhongnan¹⁴. La traduction chinoise a été lancée lors d’une

¹⁴ Mme Jun Xu (Vice-Présidente du Comité pilote de la Commission bancaire de la CCI), le Dr Jing Zhang (Professeur associé de l’Université d’économie et de droit de Zhongnan), le Professeur Yu Li (Université des finances et de l’économie de Shanghai) et M. Saibo Jin (Conseiller technique de la Commission bancaire de la CCI

conférence internationale intitulée “*Unification of Factoring Law: Global and Chinese Perspectives*” à Wuhan en novembre 2023 ¹⁵. Suite à la publication de la version révisée de la LTA en août 2024, une version actualisée de la traduction chinoise a été publiée en avril 2025 et présentée lors d’une conférence internationale en Chine (Pékin, avril 2025).

19. **Site Internet:** suite à son adoption, UNIDROIT a lancé une page Internet dédiée à la LTA sur le site Internet d’UNIDROIT, qui peut être consultée [ici](#). Elle contient les textes officiels, d’autres versions linguistiques, des informations sur les travaux préparatoires entrepris sur la LTA, des informations sur la mise en œuvre de l’instrument et une brève bibliographie. La page Internet est un dépôt central d’informations sur la LTA et est régulièrement mise à jour.

20. **Diffusion:** suite à la révision de la LTA en août 2024, des copies électroniques de la LTA ont été diffusées à toutes les parties prenantes. UNIDROIT a imprimé 300 exemplaires des versions révisées en anglais et en français et continuera à distribuer les versions imprimées aux gouvernements intéressés, aux parties prenantes impliquées dans les projets de mise en œuvre et lors d’événements.

et membre de la Commission juridique de la FCI) ont revu le projet de version chinoise et ont fourni des commentaires.

¹⁵ Pour plus d’informations sur l’événement de lancement de la traduction chinoise du MLF, cliquez ici : <https://www.unidroit.org/unidroit-and-zuel-launch-the-chinese-translation-of-the-unidroit-model-law-on-factoring-in-wuhan/>.